

Séquence 5 : Faire du développement pour une autre mondialisation.

Intervenants

Introduction : Nicolas WIT, Directeur général adjoint de Cités Unies France

Animation : Agnès POUILLAUDE, Economiste du développement

Synthèse : Bernard VRIGNON, Trésorier de la Maison des Citoyens du Monde

Elus : Patricia CEREIJO, Conseillère régionale des Pays de la Loire ; Bernard DENIAUD, Vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique ; Camille DURAND, Vice-président de Nantes métropole ; Michel MARJOLET, Conseiller municipal à la Ville de Nantes

Acteurs : Marinette HERVE, Administratrice d'Attac 44 ; Jean-Pierre DARDAUD, Président de Frères des Hommes ; Yéra DEMBELE, Secrétaire général du FORIM (Forum des Organisations de solidarité Internationales issues des Migrations)

Nbre de personnes dans la salle (intervenants compris) : 45

I – Introduction

A. Les grands axes de l'intervention

Selon le rapport NU, « en l'espace de quatre ans seulement, les huit objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ont révolutionné la coopération mondiale en matière de développement. Le large consensus qui s'est forgé au niveau international autour d'un ensemble d'objectifs clairs, mesurables et assortis de délais, pour le développement, a donné naissance à une action concertée sans précédent ».

« Créée en 1975, Cités Unies France (CUF) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Elle est issue de la Fédération mondiale des Villes Jumelées (créée en 1957), devenue Fédération Mondiale des Cités Unies dans les années 80. Aujourd'hui Cités Unies France est une association nationale partenaire de la Fédération mondiale où elle représente les collectivités territoriales françaises adhérentes. Présidée par Charles JOSSELIN, l'association compte aujourd'hui près de 500 collectivités territoriales françaises adhérentes, de toutes tailles, de tous niveaux et de toutes tendances politiques. Au delà, à travers 21 groupes-pays et 4 groupes-thématiques, Cités Unies France anime un réseau d'environ 2000 collectivités locales. Grâce à ces structures de travail et de réflexion, ces collectivités échangent leurs expériences et élaborent des programmes d'action communs. ».

Axe 1 : Koffi ANNAN, Secrétaire général des Nations Unies, indique que 70% de la réalisation des objectifs du millénaire vont passer par les collectivités territoriales.

Axe 2 : Dans les domaines où l'Etat n'avance pas, les collectivités locales s'emparent des thématiques et interviennent. Elles entreprennent des actions notamment au sein du réseau de Cités Unies France. Elles adoptent des politiques de développement durable sous la forme, notamment, d'Agenda 21 locaux.

Axe 3 : Actuellement la coopération décentralisée vit deux changements majeurs. (1) Les collectivités territoriales travaillent à se recentrer sur leurs compétences et à définir, à

articuler leurs espaces d'interventions. A cet égard, les ONG comme Cités Unies France constatent qu'il y a un moment où la coopération décentralisée de collectivité à collectivité atteint ses limites du fait des défaillances de l'Etat au Sud. (2) Les collectivités territoriales se structurent également à l'étranger.

B. Parti pris ou message général

L'ONU se rapproche des collectivités pour co-financer des projets. Elle souhaite intervenir avec les partenaires institutionnels mais également les acteurs de terrain que sont les ONG. L'objectif est de conforter l'environnement local (destinataire des projets) en apportant une aide à la structuration des partenariats publics/privés. La coopération internationale s'intègre dans un processus plus global de développement durable à l'échelle planétaire.

II - Les principaux thèmes qui émergent du débat, les questions posées et propositions

Thème 1 : Au niveau local, comment agir concrètement et ensemble

► Questions posées et/ou propositions : Jean-Claude DENIS, vice-président de Bolivia Inti : Quelles synergies entre les acteurs et les collectivités locales ? Comment mieux faire correspondre les temps d'actions des acteurs et les temps des collectivités ? Comment régler la question de la correspondance / non correspondance entre le cadre des politiques de coopération des collectivités et les projets de l'ESS ?

Thème 2 : Le besoin d'espaces démocratiques - au sens d'espaces de débats publics - pour asseoir la coopération internationale

► Questions posées et/ou propositions : J-P DARDAUD, Frères des Hommes : « L'une des clés pour que la coopération internationale atteigne effectivement les populations bénéficiaires est de s'appuyer sur les peuples et les communautés existantes dans les pays du Sud.. » ; Nicolas WIT, Cités Unies France : « La démocratie participative demande des gouvernances locales différentes au Sud mais aussi au Nord, en développant déjà les partenariats ESS / collectivités locales ici. » ; La salle : « Comment les collectivités locales ici comptent-elles intégrer dès le lancement de leurs actions les peuples du Sud ? »

Thème 3 : La volonté politique de mener une coopération décentralisée

► Questions posées et/ou propositions : Bernard VRIGNON, Maison des Citoyens du Monde : « Comment sont fixées les priorités d'actions des collectivités territoriales ? » ; Patricia CEREIJO, Conseil Régional des Pays de la Loire : « L'invitation à participer aux Assises Régionales est toujours d'actualité pour assurer une écoute des citoyens et des acteurs de la part des élus. » ; La salle : « Quelles actions de coopération internationale la collectivité doit soutenir au sein de l'ESS ? Quelles actions de coopération internationale la collectivité doit-elle porter elle-même ? » ; Camille DURAND, Nantes métropole : « 14 communes de la Communauté urbaine de Nantes 24 font de la coopération décentralisée. En juin 2005, une plate-forme a été mise en place pour définir le partage des compétences entre les villes et Nantes métropole afin de faciliter en particulier les partenariats techniques de Ville à Ville, dont certains relèvent maintenant de la Communauté urbaine. Nantes métropole ne peut pas soutenir toutes les actions. Nous avons opté pour une entrée Territoire. Les territoires de coopération ont été choisis du fait du grand nombre d'acteurs présents. Au niveau thématique, ce sont des choix suivant les champs de compétences de la CU : à savoir l'eau et l'assainissement, les déchets, les transports, l'urbanisation. Au Cameroun, une action de formation dans le domaine de l'urbanisation va être lancée. Pour l'eau et l'assainissement, la création d'un fonds est

lancée en octobre 2005, à partir du prélèvement de 1% sur la facture d'eau des habitants pour des actions de coopération sur l'eau et l'assainissement. » ; Bernard DENIAUD, Conseil général de Loire-Atlantique : « Les collectivités font face à une multiplicité de projets et doivent construire de nouveaux projets pour la coopération. Les collectivités peuvent être tirillées entre apporter un message politique qui passe par de nouveaux projets de coopération et soutenir les acteurs locaux présents qui ont déjà des savoir-faire. »

Thème 4 : Quel rôle de la société civile internationale dans ses rapprochements avec le politique ?

► Questions posées et/ou propositions : Marinette Hervé, Attac 44 : « Nous agissons comme une demande de régulations publiques à travers du lobby, des pétitions et des manifestations/sensibilisations au niveau local. » ; Agnès CHEK, Maison des Citoyens du Monde : « Les objectifs du millénaire nous interrogent également sur les réformes des institutions internationales. »

III - Les expériences ou initiatives liées

Initiative 1 : FORIM / Permettre aux migrants de prendre leur place dans la coopération internationale / Les actions de co-développement impliquent des acteurs de l'ESS / Yéra DEMBELE (01 47 97 13 99 - yera@fafrad.org)

« Une partie de la coopération décentralisée est née des initiatives des immigrés. Le point d'écueil dans les actions depuis 1995 réside dans le fait que : les collectivités locales font de la coopération avec les collectivités du Sud tandis que les ONG font de la coopération avec les peuples. Il faut arriver à sortir d'un partenariat collectivités locales au Nord / collectivités locales au Sud, et ONG au Nord / peuples au Sud pour atteindre effectivement les objectifs du Millénaire. Les populations doivent être plus impliquées pour bénéficier de la coopération. Les actions passent par la création d'un fonds pour accompagner la diaspora scientifique (soutien à la réinsertion des jeunes diplômés pour leur retour au pays par exemple / échange avec d'autres universités) ; en travaillant avec des partenaires locaux comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). »

Initiative 2 : Frères des Hommes / Auto-organisation des paysans au Sud / L'action initiale active la vie démocratique / Jean-Pierre DARDAUD (01 55 42 62 62 - fdh@fdh.org)

« Les actions de terrain ne peuvent pas suffire pour atteindre des objectifs ambitieux. La volonté politique permettrait de rassembler des moyens rapidement et conséquents. Créé des espaces pour une extension des types de Droits citoyens qui sont « réanimés ». Concrètement, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie populaire sont les garants d'une lutte plus efficace contre la pauvreté et une meilleure intégration à la vie économique et démocratique des plus démunis. »

Initiative 3 : Attac 44 / Campagne mondiale « 2005 : plus d'excuse(s) ! » / Année de mobilisation internationale sur la réalisation de ces objectifs du millénaire / Marinette HERVE (02 40 14 33 70 - attac44@attac.org)

« Nous menons des actions d'analyse, d'information, d'éducation au développement pour promouvoir une autre mondialisation. Cinq ans après les engagements pris en 2000 par 191 chefs d'état, syndicats et de nombreuses organisations (Agir Ici, CCFD, Secours Catholique, Attac, CGT, CRID...) ont décidé de relayer la mobilisation mondiale de l'ensemble des citoyens de notre planète. La campagne mondiale : « 2005 : plus d'excuse(s) ! » s'articule autour de 4 thèmes principaux : annulation de la dette des pays pauvres, augmentation de l'Aide Publique au Développement, un commerce plus juste et

la lutte contre l'évasion fiscale. Nous savons que les causes de tous ces maux ne sont pas seulement moraux et techniques mais bien structurels. »

IV - Les pistes de collaboration pour l'avenir et les progrès à réaliser ensemble (entre collectivités et acteurs de l'ESS)

Piste 1 : Mise en place de plates-formes pour rechercher une meilleure cohérence de la coopération décentralisée

Pour mieux coordonner : Les projets des associations soutenues par les collectivités locales ; Pour amener à faire travailler ensemble des associations qui ont une proximité d'intervention en termes de partenaires au Sud en termes de champs d'intervention (eau, pauvreté, santé, etc.), en termes de territoire, et de même, les différentes collectivités locales intervenant en parallèle sur un même territoire ; Pour des aller-retour entre acteurs de l'ESS et collectivités pour faire évoluer les politiques publiques

Piste 2 : Besoin d'un soutien politique de la part des collectivités, d'une volonté politique pour mobiliser plus largement

Cela pose la question de l'engagement renouvelé, pour une pluri-annualité des projets soutenus ou des perspectives à moyen et long termes.

Piste 3 : Comment mobiliser les citoyens ?

Acteurs publics ou privés rappellent la nécessité d'informer, de sensibiliser et de mobiliser toutes les populations localement aux questions de développement et plus particulièrement aux objectifs du millénaire. Cela passe notamment par une réflexion pour forger des outils communs qui respectent les compétences de chacun et qui soient reproductibles.

V - Commentaires divers

Resituer la responsabilité des collectivités locales, des ONG internationales, des associations dans la mise en œuvre des objectifs du millénaire. En d'autres termes, quels sont les enjeux de la coopération internationale décentralisée et de la coopération internationale réalisée par les associations ? Comment ces différents acteurs travaillent-ils ensemble pour la mise en œuvre de ses objectifs ? Sommes-nous encore dans l'apport de biens ou dans l'échange de savoirs ? Le partenariat : quel sens lui donnons-nous aujourd'hui ?

ANNEXE : Les coordonnées des différents intervenants

Nicolas WIT

Directeur général adjoint de Cités Unies France

01 53 41 81 80

n.wit@cites-unies-france.org

9, rue Christiani 75018 Paris

<http://www.cites-unies-france.org/html/home/index.html>

Agnès POUILLAUDE

Economiste du développement

06 79 01 32 83

a.pouillaude@tiscali.fr

Colloque 2005 – Solidarité internationale

7 rue de Brains 44710 Port Saint-Père

Patricia CEREIJO

Conseillère régionale Pays de la Loire

02-28-20-50-00

patricia.cereiyo@paysdelaloire.fr

Hôtel de la Région des Pays de la Loire 44966 Nantes cedex 9

<http://www.paysdelaloire.fr>

Bernard DENIAUD

Vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique

02 40 99 10 00

bernard.deniaud@cg44.fr

Conseil général de Loire-Atlantique BP 94109 44041 Nantes Cedex 1

<http://www.cg44.fr>

Camille DURAND

Vice-président de Nantes métropole

02 40 99 48 48

camille.durand@nantesmetropole.fr

Nantes Métropole 44923 Nantes cedex 9

<http://www.nantesmetropole.fr>

Michel MARJOLET

Conseiller municipal à la Ville de Nantes

02 40 41 90 00

michel.marjolet@mairie-nantes.fr

Mairie de Nantes 2, rue de l'Hôtel de Ville 44094 Nantes cedex 1

<http://www.nantes.fr/accueil/>

Marinette HERVE

Administratrice d'Attac 44

02 40 14 33 70

attac44@attac.org

Maison des Associations 10, bd de Stalingrad 44000 Nantes

<http://www.local.attac.org/attac44/index.html>

Jean-Pierre DARDAUD

Président de Frères des Hommes

01 55 42 62 62

fdh@fdh.org

9 rue de Savoie 75006 Paris

<http://www.france-fdh.org/>

Yéra DEMBELE

Secrétaire général du FORIM

01 47 97 13 99

vera@fafrad.org

Colloque 2005 – Solidarité internationale

14, Passage Dubail 75010 Paris

<http://www.forim.net/>

Bernard VRIGNON

Trésorier de la Maison des Citoyens du Monde

02 40 69 40 17

bernard.vrignon@free.fr

8 rue Lekain 44000 Nantes

<http://citoyens.du.monde.free.fr/accueil.html>